



Congé la première année de CDI ?

Par **allan62340**, le **20/01/2012 à 12:10**

Bonjour,

Je viens d'être embaucher le 31 octobre 2011 en CDI dans une société privée.

Je me demandais si j'avais le droit à des congés durant l'année 2012 et si oui combien ai-je le droit ?

Bien cordialement.

Par **P.M.**, le **20/01/2012 à 12:23**

Bonjour,

En principe, sauf exception prévue au contrat de travail ou à la Convention Collective applicable, les congés payés s'acquièrent à raison de 2,5 jours ouvrables par mois de travail pendant le période du 1er juin de n - 1 au 31 mai de n et la période de prise va du 1er mai de n au 30 avril de n + 1...

En ce qui vous concerne vous aurez donc acquis du 31 octobre 2011 (n - 1) au 31 mai 2012 (n) $6 \times 2,5 = 15$ jours ouvrables (du lundi au samedi) de congés payés que l'employeur devra normalement fixer entre le 1er mai 2012 et le 31 octobre 2012 ou au moins seulement 12 jours ouvrables avec votre accord...

Par **allan62340**, le **20/01/2012 à 12:25**

Donc aucun congé avant mai 2012 si j'ai bien compris ? j'aimerais prendre 5 jours au mois de mars ainsi que 10 jours au mois de juillet-août est-ce possible ?

Par **janus2fr**, le **20/01/2012 à 13:41**

Bonjour,

Au mois de mars, vous aurez acquis 10 jours de CP.

Il est parfaitement possible de prendre les congés dès qu'ils sont acquis, mais à condition que l'employeur soit d'accord bien sûr...